

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 janvier 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 574 Vœu relatif au renouveau du square de la Salamandre

Le Conseil de Paris,

Considérant l'objectif de mandature de développer la place de la nature en ville et d'ouvrir 30 hectares d'espaces verts supplémentaires aux Parisiennes et aux Parisiens ;

Considérant que la rénovation et l'extension du square de la Salamandre s'inscrivent dans le cadre de l'opération plus globale du GPRU Saint Blaise et visent à inscrire le square dans un parcours végétal ;

Considérant que l'ambition du projet de réaménagement élaboré en concertation avec les habitants du quartier est d'améliorer la qualité de vie des habitants, de réduire les nuisances, d'étendre le jardin central dans les voies piétonnes, agrandissant ainsi le jardin et augmentant la végétalisation afin d'apaiser le cœur de l'îlot ;

Considérant la longue et fructueuse concertation (marches exploratoires, ateliers, réunions, débats) mise en place pendant cette mandature ;

Considérant qu'à la suite de ces nombreux échanges avec les habitants, les éléments de programme pour le réaménagement des espaces publics ont été arrêtés : outre la rénovation du square, il comprendra la végétalisation des pieds de façades des immeubles qui le bordent ;

Considérant les nombreux usages ludiques qui seront proposés, et seront complétés avec de grandes pelouses accessibles où la lumière pénétrera de nouveau pour créer une ambiance apaisée et propice à la détente ;

Considérant que les nouveaux arbres, arbustes et plantes choisis égaieront le jardin par leurs floraisons, par leurs fructifications ainsi que par leurs couleurs variées en toutes saisons ;

Considérant qu'au centre du jardin, un arbre exceptionnel entouré d'un banc circulaire viendra donner une originalité et une dimension singulière à ce cœur d'îlot tout en favorisant les rencontres et la convivialité ;

Considérant que le jardin sera ainsi décloisonné, des haies basses et transparentes viendront délimiter les différents espaces ;

Considérant l'esplanade plantée et équipée de brumisateurs qui viendra apporter un espace de fraîcheur, de repos tout en permettant le déroulement d'évènements de quartier ;

Considérant la création d'un espace de ballons dédié afin d'encadrer cette pratique particulièrement présente sur le secteur ;

Considérant que le projet permettra d'augmenter la surface végétalisée avec notamment la végétalisation des voies piétonnes qui desservent le square, tout en maintenant l'accessibilité des services de secours, des services de propreté et des personnes à mobilité réduite,

Considérant l'attention particulière qui a été portée quant à la fermeture des voies Roger Bisière, Courat, Paul-Jean Toulet et square de la Salamandre afin de garantir le statut piéton de la zone et ceci en tout temps ;

Considérant que la superficie du jardin sera étendue de 2 650 m² à 4 850 m² avec des espaces favorisant les usages positifs : espaces de détente, de jeux pour tous les âges et une ouverture vers l'extérieur ;

Considérant que conformément au souhait exprimé par les habitants et par les élus du 20^e arrondissement une évolution de la strate arborée sera effectuée ;

Considérant que le projet prévoit ainsi d'intervenir à la fois sur le patrimoine des bailleurs sociaux (Paris Habitat et RIVP) et sur le patrimoine de la Ville de Paris (voirie et jardin);

Considérant que Paris Habitat va, sur une partie de la voie Pompiers, créer des jardinières d'agriculture urbaine ;

Considérant que tout arbre abattu fait systématiquement l'objet d'une compensation dans le même quartier, lorsqu'il ne peut pas être remplacé en raison d'un projet local ;

Considérant que cet éclaircissement du jardin permettra l'agrandissement des aires de jeux, l'installation de tables de jeux et la création de pelouses accessibles;

Considérant que le calendrier prévisionnel des travaux prévoit une réalisation en coordination avec les travaux de Paris Habitat ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que les travaux relatifs au renouveau du square de la Salamandre ainsi que ceux étroitement liés au chantier de végétalisation des bâtiments Paris Habitat puissent commencer rapidement afin que les habitants puissent bénéficier de ce square agrandi dès 2020 ;
- Qu'en parallèle du lancement de ces travaux, puisse être étudiée la possibilité d'une réduction de l'impact du chantier sur le patrimoine arboré du square et que des alternatives aux abattages soient trouvées.